

**Compte-rendu pour affichage de la réunion du Conseil Municipal**  
**du lundi 4 avril 2022 – 19h30 en mairie**

**Convocation du 29 mars 2022**

**Présents** : Mmes et Mrs BOURLET Christelle - DEJAIGHER Nadine - ELSEN Valérie - GODAR Bernard - GOLAWSKI Jacques - HUMEZ Frédéric - SELLIE Laurent - TRUNET Françoise - VANDENBOSSCHE Alain et ZAJAC Geneviève

**Absents Excusés** : BUTTIN POIVRE Loraine - DOUILLET Julien (pouvoir à ZAJAC Geneviève) - HOURIEZ Lucie (pouvoir à DEJAIGHER Nadine) - LYSONICK Alain - PERCHE Isabelle

**Secrétaires de séance** : ZAJAC Geneviève



**Point 1 : Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 31 janvier 2022**

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 décembre est validé à l'unanimité.

**Point 2 : Vote des taux de fiscalité directe**

Monsieur le Maire propose de ne pas relever le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales.

Les taux suivants seront maintenus pour 2022 :

- Taux de TAXE D'HABITATION 11.53 %
- Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI 41.21 %
- Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI 53.41 %

**ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ**

**Point 3 : Compte de gestion et compte administratif 2021 – Affectation des résultats**

1. Compte de gestion

Les comptes de gestion du budget annexe du Lotissement Rue d'Esquerchin et du budget de la commune sont présentés au Conseil Municipal. Les affectations des résultats sont proposées à l'assemblée comme suit :

➤ Budget Annexe du Lotissement Rue d'Esquerchin

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultats reportés					- €	- €
Part affectée à l'investiss	255 926.40 €	255 428.90 €	255 428.12 €	400 000.00 €	511 354.52 €	655 428.90 €
Opérations de l'exercice					- €	- €
TOTAUX	255 926.40 €	255 428.90 €	255 428.12 €	400 000.00 €	511 354.52 €	655 428.90 €
Résultat de clôture		497.50 €		144 571.88 €		144 074.38 €
	Besoin de financement					
	Excédent de financement		144 571.88 €	R001		
	Restes à réaliser DEPENSES					
	Restes à réaliser RECETTES					
	Besoin total de financement		- 144 571.88 €			
	Excédent total de financement					

Le conseil municipal arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus et décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit : 497.50€ au compte 002 (déficit de fonctionnement reporté).

**ADOPTÉ par 11 voix POUR – 1 Abstention**

➤ Budget de la Commune

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultats reportés		388 330.27 €		46 642.52 €	- €	434 972.79 €
Part affectée à l'investiss					- €	- €
Opérations de l'exercice	458 123.49 €	528 060.82 €	438 466.69 €	108 723.56 €	896 590.18 €	636 784.38 €
<b>TOTAUX</b>	<b>458 123.49 €</b>	<b>916 391.09 €</b>	<b>438 466.69 €</b>	<b>155 366.08 €</b>	<b>896 590.18 €</b>	<b>1 071 757.17 €</b>
Résultat de clôture		<b>458 267.60 €</b>	<b>283 100.61 €</b>			<b>175 168.99 €</b>
	Besoin de financement		283 100.61 €			
	Excédent de financement		- €			
	Restes à réaliser DEPENSES		58 779.51 €			
	Restes à réaliser RECETTES		21 360.00 €			
	Besoin total de financement		320 520.12 €			
	Excédent total de financement					

Le conseil municipal arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus et décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit : 137 747,48€ au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) et 320 520.12€ au compte 1068 (recette d'investissement).

**ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ**

2. Compte Administratif

Les comptes administratifs du budget annexe du Lotissement Rue d'Esquerchin et du budget de la commune sont présentés et expliqués au Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, Monsieur le Maire se retire pour le vote et le Conseil Municipal passe au vote des comptes administratifs :

➤ Budget Annexe du Lotissement Rue d'Esquerchin

**ADOPTÉ par 10 voix POUR – 1 Abstention**

➤ Budget de la Commune

**ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ**

**Point 4 : Budget Primitif 2022**

Préalablement à la présentation du budget primitif, Monsieur le Maire précise que conformément à la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019, les collectivités ont l'obligation de produire chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités reçues par les élus siégeant dans leur conseil. Cet état est présenté chaque année aux élus municipaux avant l'examen du budget et ne donne lieu à aucune délibération ou vote. Monsieur le Maire donne lecture des indemnités versées en 2021 pour les 4 adjoints et lui-même.

Monsieur le Maire donne la parole à Bernard GODAR pour la présentation du compte administratif., pour le budget annexe du lotissement Rue d'Esquerchin et pour le budget de la commune.

Les dépenses d'investissement sur le budget de la commune concernent des projets importants : rénovation des toitures de la cantine et salle J.Brel, rénovation du chauffage de l'école, isolation et chauffage de la salle des Essarts, citypark, enfouissement réseau. Ces investissements nécessiteront de faire un emprunt à moyen ou long terme. De plus, d'autres projets importants seront envisagés dans les exercices futurs : travaux de sécurité, travaux éclairage public et rénovation du logement de fonction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les budgets primitifs 2022 :

- Budget Annexe du Lotissement Rue d'Esquerchin

**ADOPTÉ par 10 voix POUR – 1 Abstention**

- Budget de la Commune

**ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ**

#### **Point 5 : RTE : acceptation de la PAP intercommunale**

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, il avait été évoqué les subventions RTE.

Monsieur le Maire avait rappelé que les dossiers déposés auprès de RTE cumulaient le reste de notre part communale (29397€) et un montant de part intercommunale que nous souhaitons de 58897€, soit une part complémentaire de 24716€ par rapport au montant initial prévu de 34181€.

Il faut savoir que dans le cadre de la reconstruction de la ligne à Très Haute Tension Avelin-Gavrelle, la RTE a octroyé à Osartis une enveloppe qui, d'une part est répartie sur les 4 communes concernées par la ligne, et qui, d'autre part sera consacrée par Osartis au financement du projet de maison des entreprises et du tiers-lieu numérique à Vitry en Artois.

Depuis notre dernier conseil municipal, et à la suite d'une réunion des 4 communes concernées (Izel les Equerchin, Neuvireuil, Oppy et Quiéry la Motte) avec le Vice-président de la CC Osartis (Mr Grobelny, le Conseil Communautaire a délibéré en date du 10 mars 2022 pour octroyer la somme de 40 555,50€ à chacune des 4 communes concernées. Pour Quiéry la Motte, la somme de 40 555,50€ doit concerner les projets suivants : rénovation de l'isolation et du chauffage de la salle communale et de l'école, réfection de la toiture de la cantine et de la salle J.Brel, création d'un city park.

Les demandes de subventions auprès de RTE ont été modifiées pour tenir compte de cette somme définitive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Accepter la part de la PAP intercommunale à hauteur de 40 555,50€ (quarante mille cinq cent cinquante euros cinquante)
- Utiliser cette somme sur les projets structurants : rénovation de l'isolation et du chauffage de la salle communale et de l'école, réfection de la toiture de la cantine et de la salle J.Brel, création d'un city park.

**ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ**

## **Point 6 : Travaux d'enfouissement Rue Esquerchin**

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, l'assemblée avait délibéré pour l'enfouissement des réseaux sur une partie de la Rue d'Esquerchin, à partir du transformateur (entre le 16 et 18) jusqu'au bout de la rue d'Esquerchin (vers le pont).

Lors de cette réunion, il avait été mentionné que le montant estimatif des travaux était de 58 906€ HT (55 606€ travaux + 3 300€ de Maitrise d'Œuvre) soit 70 688€TTC. Sur ces travaux la FDE62 nous subventionne à hauteur de 11 887€.

A la date du conseil, une consultation pour la réalisation des travaux était en cours auprès de 3 entreprises.

À la suite de cette consultation, l'entreprise la moins-disante a proposé un devis de 67 400€ HT.

L'opération d'enfouissement sera donc à un montant global de 70 700€ HT (67 400€ travaux + 3 300€ de MO) soit 84 840€ TTC, soit une augmentation de 20% par rapport à l'estimation initiale.

Actuellement, nous essayons de négocier une baisse du devis, en diminuer par exemple les surfaces de réfection de trottoirs.

A ce jour, la participation de la commune serait donc de 72 953€ (84 840€TTC – 11 887€de FDE)

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil sur ce projet modifié

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide de :

- Approuver le programme de travaux pour l'enfouissement des réseaux sur une partie de la Rue d'Esquerchin dont le montant global de l'opération sera de 70 700€HT
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération

## **ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ**

## **Point 7 : Travaux de chauffage et isolation – Subventions**

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 6 décembre 2022, l'assemblée avait délibéré sur les travaux d'isolation et de changement de chauffage des bâtiments de l'école maternelle et élémentaire et de la salle des Essarts pour un montant estimé à 60 000€ HT (soixante mille euros). Le conseil avait délibéré pour demander une aide du Conseil Départemental, de la DETR et de RTE

A cette date, nous n'avons pas encore de devis estimatif, puisqu'une étude technique pour définir le choix du type de chauffage était en cours de finalisation.

Depuis cette date :

- Nous avons reçu des devis estimatifs et le montant HT s'élève à 95 130,90€ HT soit 114 157,08€ TTC (dont 71 329,41€HT pour l'école).
- Le FARDA souhaite que le dossier soit divisé en 2 : école / salle Essarts, et ne prendra en compte qu'un seul dossier par an.

Aussi, nous avons donc demandé au FARDA une subvention pour l'école. Mais il y a lieu de délibérer pour cette nouvelle demande de subvention FARDA sur un projet modifié (école)

Le débat s'instaure sur le choix du type de chauffage. Il est décidé de poursuivre l'étude technique pour choisir la solution la plus adaptée à l'usage attendue et à la meilleure rentabilité.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide de :

- Approuver le programme de travaux de changement du chauffage dans les bâtiments de l'école maternelle et élémentaire, pour un montant de 71 330€ HT (soixante et onze mille trois cent trente euros)
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention du Conseil Départemental pour ces dits travaux
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération

**ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ**

### **Point 8 : Point sur les diverses commissions**

Monsieur le Maire passe la parole à chacun des adjoints pour faire le point sur chacune des commissions qu'ils (elles) animent

- Jacques GOLAWSKI
  - ✓ Commission 'Repair Café' : les réunions auront lieu tous les 2<sup>èmes</sup> mardis de chaque mois – 1<sup>ère</sup> réunion le 11 avril. Le but est d'accompagner les personnes à dépanner eux-mêmes
  - ✓ Commission 'Sécurité et Travaux' : le programme de réfection de trottoirs est terminé / la visite tri-annuelle de la salle J.Brel par la commission de sécurité a eu lieu : il est demandé de régulariser le dossier de demande de travaux pour un ERP, pour le programme de réhabilitation fait en 2019.
- Bernard GODAR :
  - ✓ Commission 'extra communale Eolienne' s'est réunie il y a quelques semaines. Un compte rendu est en cours de finalisation pour être diffusé aux membres de la commission. L'objectif est de faire paraître dans le prochain bulletin municipal, un article avec une synthèse des réflexions de la commission sur le sujet de l'éolien.
  - ✓ Commission 'Environnement' : des propositions pour bouger les bancs et poser des poubelles seront faites / des rosiers ont été plantés par les membres de la commission au carrefour des départementales / participation aux journées Hauts de France Propres : 2 remorques de déchets
  - ✓ Commissions 'Sports, Associations, Jeunesse et Fêtes' : réunion prévue cette semaine pour finaliser la fête de la ducasse / nouveau concours photos est lancé sur le thème des animaux vivants sur Quiéry la Motte / concours des maisons fleuries reconduits cette année / prévoir la visite du patrimoine en septembre
- Nadine DEJAIGHER :
  - ✓ Commission 'Communication' : le bulletin municipal N° 6 est en cours de préparation pour être distribué mi-mai / flash info : le 25<sup>ème</sup> numéro a été distribué ce jour – pour faire un acte citoyen de chasse au gaspillage de papier, un sondage nominatif sera fait prochainement auprès de la population pour savoir si chacun souhaite continuer à recevoir le document papier ou souhaite le lire directement sur panneau pocket ou sur notre site / nouveau site internet en cours de finalisation par Bernard Godar

- ✓ Commission 'Ecole' : le plan de relance numérique a été accepté et les équipements installés – la subvention doit être versée prochainement / les capteurs CO2<sup>2</sup> sont installés dans chaque classe de l'école et une demande de subvention a été faite / un Quiéryisien propose de mettre à la disposition de l'école des purificateurs d'air – une démonstration a été faite au groupe école – coût annuel pour changement de filtre : environ 50€ par appareil – un appareil sera testé par les enseignantes, avant décision définitive .
- ✓ Commission 'Marché' : le marché fonctionne plus ou moins bien suivant les semaines : certains commerçants sont très contents
- ✓ Participation citoyenne : en attente de la signature de la convention par le Préfet.
- Geneviève ZAJAC
  - ✓ Commission 'Centre Aéré et Activités périscolaires' : préparation du centre aéré d'avril
  - ✓ Commission 'Urbanisme' : commission de 6 conseillers - 7 réunions depuis le début du mandat / dossier en cours : logement de fonction - les associations et les enseignantes ont été interrogées sur les besoins – une consultation d'un maître d'œuvre est en cours – un diagnostic complet du logement va être demandé
  - ✓ Commission 'Conseil Municipal des Jeunes' (C.M.J.) composé de 7 conseillers. Travail en cours sur le règlement du C.M.J. – souhait de passer la création du C.M.J. en délibération du Conseil Municipal de juin, pour mise en place effective du C.M.J. sur l'année scolaire 2022-2023

## **Point 9 : Points divers**

- Information sur les dossiers d'Urbanisme en 2021 :
  - Permis de construire : 11
  - Déclaration préalable : 14
  - Permis d'aménager : 1
  - Certificat urbanisme 17 dont 16 Cua (information) et 1 Cub (opérationnel)
- Information sur les concessions au cimetière en 2021 : 4 concessions, 1 cavurne et 1 renouvellement concession
- Recrutement de l'agent communal : Monsieur le Maire explique que 7 candidatures pour le poste de remplacement d'Etienne sont parvenues en mairie, dont 4 de Quiérysiens. Sur les 4 candidatures quiérysiennes, une seule permettait de faire un contrat PEC, contrat aidé d'un an. C'est cette candidature qui a été retenue.
- Point d'avancement des ventes du lotissement Rue Esquerchin : les signatures de compromis de vente ont été retardées par un problème administratif d'obtention des pièces du géomètre, qui vient d'être résolu.  
Monsieur le Maire mentionne qu'il a fait 'déplaisir' à quelques Quiérysiens qui s'étaient manifestés auprès du notaire pour l'achat du terrain. Mais leur candidature n'était pas prioritaire par rapport à la délibération prise en décembre 2021 : 'favoriser en priorité l'acquisition des lots aux familles de gens jeunes engagés familialement (en couple, avec des jeunes enfants présents ou annoncés)'. Aussi, certains dossiers ont été mis en attente pour respecter cette priorité.

- Dossier Urbanisme au Tribunal administratif :  
Monsieur le Maire explique qu'un dossier de déclaration préalable a été déposé par un habitant. Cette demande a été acceptée puisque conforme au PLU.  
Le voisin a demandé un recours amiable à la mairie en vue d'annuler l'arrêté pris, justifiant que les travaux lui portent préjudice. Après concertation avec le service instructeur d'Osartis, nous avons refusé cette demande d'annulation, puisque le dossier de DP était conforme au PLU  
Le voisin a donc fait un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif.  
Un avocat a été mandaté pour nous défendre dans ce dossier
- Absence de la Secrétaire de Mairie et remplacement :  
Monsieur le Maire informe que Madame la Secrétaire de Mairie est en arrêt maladie depuis début février. Une Adjointe tient le poste en attente de solution.  
Nous avons demandé un remplacement au CDG62, mais aucune disponibilité à ce jour.  
Nous avons demandé l'aide d'Osartis : une personne vient tous les mois pour faire la paie, et une personne est venue nous aider pour l'élaboration du budget.  
Nous allons rechercher auprès des mairies avoisinantes si une secrétaire de mairie pourrait venir un ou deux jours par semaine  
Mais, nous espérons surtout que notre Secrétaire de mairie titulaire revienne et lui souhaitons bon rétablissement
- Collecte Ukraine  
La protection civile est venue chercher la collecte faite dans notre village. Merci à tous pour cette belle réussite.

**Séance levée à 22h55**

**Vu par Nous, Frédéric HUMEZ, Maire de QUIERY LA MOTTE, pour être affiché à la porte de la mairie le 7 avril 2022.**

